

# Wizzgo met la clé sous la porte

C'est fini. Wizzgo jette l'éponge. Tout récemment lourdement condamné à verser au groupe M6 la somme de **480.000 euros**, le site a annoncé dans un communiqué laconique et amer la suspension sine die de son service d'enregistrement en ligne.

Les créateurs du service fustigent « *l'inertie ou l'hypocrisie des principaux acteurs du secteur audiovisuel restés sourds à [leurs propositions] de rémunérations des ayants-droit* ». Et de dénoncer que cette décision ait « *malheureusement pour conséquence concrète de souffler sur les braises du téléchargement illégal* ».

La charge, menée par M6 et TF1 semblait laisser peu de chance à un service pourtant innovant. Le magnétoscope numérique de Wizzgo, le iWizz, permettait aux utilisateurs d'enregistrer les programmes de leurs choix diffusés sur les chaînes de la TNT (TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, Arte, etc.). Les enregistrements pouvaient ensuite être rapatriés sur le disque dur de l'utilisateur.

Populaire, le service lancé en début d'année 2008, avait réussi à séduire en six mois, **320.000 utilisateurs**.

L'innovation et le rempart contre le téléchargement illégal que constituait le iWizz n'ont pas été du goût des grands groupes de télévisions. M6, TF1 ou France Télévisions souhaitent désormais gérer leurs propres contenus et développer leurs propres offres de télévision de rattrapage, ou *catch-up TV*. La montée en puissance d'un acteur tel que Wizzgo aurait pu, à l'avenir, contrarier leurs plans respectifs.

Confronté à la vindicte des géants de la télévision française, Wizzgo n'avait que peu de moyen de défense. Le droit à la copie privée, présenté comme argument n'a pas suffi à convaincre les magistrats. Pour ces derniers, Wizzgo ne pouvait « *valablement se prévaloir des exceptions de copie transitoire et de copie privée* ». Le service a donc été condamné par deux fois pour contrefaçon. Les 480.000 euros de dommages et intérêts imposés par le TGI de Paris constituent le coup de grâce.

Wizzgo, vaincu, malgré les 20.000 soutiens rapportés par sa pétition, a tout de même souhaité dans son communiqué, qu'un aménagement réglementaire permette aux foyers utilisateurs du service de continuer à l'utiliser.